

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 349 Subvention à l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Paris (4e).

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.924 euros est attribuée à l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Paris dont le siège social est situé 4 rue de Jouy (4e) A00033/2012_00995/ 19880

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006, Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants